

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

- 112 Transports ferroviaires

112 Transports ferroviaires Propositions financières Budget Primitif 2016

Rapport n° CD/2016/3

Service Chef de file:

M4 - Coordination infrastructures numériques et transport

Service(s) associé(s):

Résumé :

L'action du Département dans le domaine des transports ferroviaires est une intervention volontariste, pour répondre aux enjeux d'accessibilité et de dynamisme du territoire Bas-Rhinois.

Les crédits prévus pour 2016 doivent permettre de poursuivre nos engagements dans le cadre de la seconde phase de la LGV Est Européenne, dont les travaux sont achevés, mais aussi le soutien aux transports ferroviaires de proximité (tramway de l'agglomération strasbourgeoise).

Ventilat				
Mode action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif 2015	Projet Budget Primitif 2016
1121	I	Lignes Grande Vitesse et Modernisation du réseau RFF	10 056 441,60	9 000 000,00
1123	I	Tramway Strasbourgeois	1 200 060,00	_*

^(*) Les subventions d'investissement qui relèvent des contrats de territoire et des autres dispositifs d'aide ne sont pas ventilées par mode d'action ; elles sont prévues au stade du budget primitif au sein d'une enveloppe unique et seront réparties en cours d'année en fonction de l'avancée réelle des opérations subventionnées et des crédits disponibles (cf. le rapport « BP investissement »).

1121 - Ligne à Grande Vitesse et modernisation du réseau RFF

Le Conseil Départemental avait donné son accord, dès le 22 février 1999, pour un cofinancement de la nouvelle LGV Est européenne. La 1^{ère} branche a ainsi été mise en service en juin 2007, permettant des trajets directs Paris - Strasbourg en 2h20.

Le 26 octobre 2009 a été confirmée la signature de la convention conclue le 1 er septembre 2009, pour le cofinancement de la 2^{nde} phase de la LGV Est européenne à hauteur de 59 M € - valeur 2008 (64,9 M€ en € courants), soit 2,94 % du coût total de la ligne estimé à 2,01 milliards d'euros.

La mise en service de la 2^{nde} branche est prévue courant 2016, ramenant les temps de parcours Strasbourg-Paris à 1h50.

Au-delà des modifications structurelles en termes d'aménagement du territoire pour les régions traversées par cette liaison, la LGV Est Européenne constitue l'une des sections les plus importantes de la magistrale ferroviaire Paris-Strasbourg-Vienne-Bratislava qui est retenu comme l'un des projets majeurs d'infrastructures en vue de la constitution d'un véritable réseau transeuropéen de transport.

L'impact sur les villes traversées constaté depuis la mise en service de la première phase est indéniable, que ce soit en terme d'occupation hôtelière ou du nombre de voyageurs sur la ligne. C'est donc bien dans un objectif de rayonnement de Strasbourg et du Bas-Rhin, au cœur d'un véritable maillage à grande vitesse via les liaisons Rhin-Rhône et Est Européenne que ce projet s'inscrit, et qui permettra d'assurer une attractivité de premier ordre.

Le montant proposé pour 2016 permettra d'honorer en partie l'échéancier prévu pour cette année par SNCF Réseau (anciennement RFF), mais aussi d'engager l'apurement de notre dette antérieure, en soldant les factures en instance depuis 2014. Pour mémoire, la contribution apportée par le Département s'élève à fin 2015 à 43,5 M€. Reste à ce stade un montant global à financer de 21,4 M€ (y compris 2016).

1123 - Tramway strasbourgeois

Le Conseil Départemental est le partenaire historique de la CUS puis métropole depuis la réintroduction du tramway à Strasbourg, en soutenant financièrement l'ensemble des travaux d'extension du réseau, ceci bien entendu dans un objectif d'attractivité du bassin strasbourgeois, partie intégrante de notre département.

Ce soutien a été confirmé dans le contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) 2009-2014, avec une enveloppe prévisionnelle de 5,5 M€ fléchée sur les opérations d'extension du tram A vers Hautepierre et vers Illkirch, du BHNS et de l'extension vers Kehl dont les travaux sont en cours. La répartition de ces subventions est précisée ci-dessous :

Opération	Montant subvention	Montant mandaté	Reste à financer
Extension de la ligne « A » vers Hautepierre	2 156 000,00 €	2 156 000,00 €	-
Extension de la ligne « A » du tram Illkirch	1 512 500,00 €	168 800,00 €	1 343 700,00 €
BHNS – ligne « G »	1 321 655,40 €	759 679,00 €	561 976,40 €
Extension de la ligne « D » du tram vers Kehl	509 844,60 €	-	509 844,60 €
TOTAL	5 500 000,00 €	3 084 479,00 €	2 415 521,00 €

Les crédits qui seront débloqués pour 2016 dépendront des appels de fonds que fournira la Métropole au cours de l'année, et des crédits disponibles liés aux priorités définies par le Département (cf. (*) ci-dessus).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission de l'attractivité, du développement du Département et des relations institutionnelles, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2016 dans l'axe d'intervention 112 - transports ferroviaires, pour un montant total de 9 000 000 €.

Strasbourg, le 21/01/16

Le Président,

Frédéric BIERRY